

LA POPULICULTURE RESPECTUEUSE DE NATURA 2000

La populiculture s'inscrit depuis des années dans les paysages de fond de vallée de la région Ouest (Pays-de-la-Loire et Centre-Val de Loire) alimentant une filière économique locale. Le réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Cette fiche de recommandations permet de concilier les activités liées à la populiculture avec le dispositif Natura 2000, sylviculture singulière, afin de respecter l'environnement et s'adapter à la sensibilité de la biodiversité des sites Natura 2000 régionaux.

Ces recommandations sont le fruit du projet « Du peuplier pour l'avenir » porté par le CRPF Île-de-France Centre-Val de Loire et la collaboration du réseau des animateurs Natura 2000. Elles sont approuvées par la DREAL Centre-Val de Loire et Pays-de-la Loire. Cette fiche est à destination des populiiculteurs ainsi qu'aux opérateurs économiques de la filière populicoles dont les peupleraies sont situées en zone(s) Natura 2000.

Recommandations populicoles spécifiques au site Natura 2000 concerné

Recommandations du projet de replantation

1. S'informer sur le site Natura 2000 concerné

Les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREALs) centralisent sur leurs sites internet les informations de base concernant Natura 2000 : présentation du dispositif, du réseau de sites, mesures contractuelles, accès à l'information des sites Natura 2000 régionaux et départementaux, etc.

→ Pour en savoir plus, consultez les sites web suivant :

- Centre-Val de Loire : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r726.html>
- Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

2. Souscrire à un contrat Natura 2000 :

Tout propriétaire ou locataire (public ou privé) peut souscrire volontairement à un contrat Natura 2000 dans la limite des budgets disponibles en cours et selon la pertinence et l'éligibilité des projets. Le contrat peut donner droit à une indemnité (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà de la réglementation. Exemple de contrats Natura 2000 forestier : restauration et entretien des mares, préservation d'ornières forestières, etc.

→ Si vous souhaitez des renseignements concernant les contrats Natura 2000, vous pouvez vous adresser à l'organisme responsable de la gestion du site ou à son animateur.

Recommandations de gestion

3. Respecter les périodes et fréquence des travaux

Éviter de réaliser les travaux sylvicoles (plantation, broyage, taille de formation, élagage, etc.) entre avril et septembre afin préserver les habitats d'intérêt communautaire ainsi que les espèces remarquables lors de leur cycle de vie sensible (période de reproduction).

*Se référer au planning des périodes d'interventions populicoles en Natura 2000 en annexe. **Ce planning conseille des périodes d'interventions par type de travaux populicoles conciliant alors la production de bois de qualité et le respect des enjeux environnementaux.***

LA POPULICULTURE RESPECTUEUSE DE NATURA 2000

4. Traitement du sous-étage

Consultation préalable du technicien forestier CRPF de votre secteur ou de l'animateur-trice Natura 2000 pour l'orientation sur le cas a ou b

a. Cas spécifique : maintenir le sous-étage de type Mégaphorbiaie

Cet habitat riche et humide est particulièrement favorable à de nombreuses espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts. **Un fauchage tous les 3 ans une ligne sur deux** permet de maintenir cet état herbacé en sous-étage de peupleraie tout en permettant l'accès aux arbres pour les tailles et les élagages. Le produit de fauche sera laissé sur place.

b. Cas général : maintenir la végétation d'accompagnement

Laisser le sous-étage se développer en favorisant l'étagement et le caractère progressif des lisières. Privilégier le gyrobroyage une ligne sur deux pour accéder à vos arbres. Une fois le dernier élagage effectué (à 6/7 ans), laisser entièrement les arbustes du sous-bois et les essences secondaires (frêne, saule) se développer sous l'ensemble de la peupleraie et conserver autant que possible les lianes (Lierre, Houblon) sur les arbres (peupliers et autres) développés.

5. Préserver la qualité des sols lors de l'exploitation

Privilégier un mode de débardage peu impactant sur la qualité globale des sols de la peupleraie en limitant la pression au sol et travaillant après ressuyage. Ces travaux doivent s'effectuer sur des terrains non gorgés d'eau.

6. Respecter la fragilité des milieux sensibles

Ne pas stocker des rémanents ou grumes sur les milieux sensibles tels que les habitats d'intérêt communautaire et notamment zones humides (mares, fossés, bras morts, prairies attenantes, cours d'eau).

LA POPULICULTURE RESPECTUEUSE DE NATURA 2000

CONSEILS DE PERIODES D'INTRVENTIONS POPULICOLES EN NATURA 2000

Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Période sensible pour les espèces à enjeux Natura 2000											
(RE)PLANTATION -INSTALLATION (1er entretien, maitrise de la végétation la première année, etc.)											
TAILE DE FORMATION (intervention légère)											
ELAGAGE											
ENTRETIEN (broyage des rémanants, fauchage du sous-étage, si besoin)											
EXPLOITATION											

INTERVENTIONS EN PEUPLEURAIE AU COURS DE SA VIE

Années	0	1	2	3	4	5	6	7	...	15	20
Interventions	(RE)PLANTATION INSTALLATION		2 TAILLES DE FORMATION et 2/3 ELAGAGES + ENTRETIENS si besoin						RIEN	EXPLOITATION	

Légende couleurs :

	Périodes conseillées
	Périodes possibles mais non recommandées
	Périodes à éviter